

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 9 juin 2009, sur la pétition intitulée: «Pour la réalisation du projet de maison des musiques à l'Alhambra».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-224 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet de rénovation de l'Alhambra et de son aménagement en salle de musique, élaboré dans le cadre du crédit d'étude de la proposition PR-320, fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire DD 102468 déposée le 30 octobre 2008 auprès du Département des constructions et des technologies de l'information. Il fait également l'objet d'une proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 25 264 940 francs (PR-704) inscrite à l'ordre du jour de votre Conseil le 1^{er} juin 2009.

Le programme tel que contenu dans ces documents répond aux attentes du collectif d'associations signataires de la pétition (AMR, Ateliers d'ethnomusicologie, La Bâtie – Festival de Genève, Contrechamps, CIP Centre international de percussion, Fanfare du Loup Orchestra, Festival Archipel, Festival JazzContreband, festival Voix de Fête, PTR). Il s'agit des divers acteurs culturels qui ont participé, dès l'origine du projet, au devenir de l'Alhambra et qui, en tant qu'utilisateurs potentiels des lieux, ont été étroitement associés au processus de concertation mis en place par le Département de la culture.

Le projet né de cette concertation est celui d'une maison de la musique polyvalente pouvant accueillir en priorité des concerts de musique amplifiée (jazz, musique du monde, variété, rock, pop), accessoirement de musique acoustique (musique contemporaine, musique de chambre, spectacles lyriques avec voix) mais aussi temporairement de la comédie musicale, exceptionnellement du cinéma ou du théâtre.

Sa réussite repose sur la possibilité d'offrir, tant au public qu'aux organisateurs ou artistes genevois, une salle de concerts performante, dotée des conditions d'accueil, d'exploitation et de confort répondant aux exigences d'une salle de spectacle contemporaine.

Dans les grandes lignes, la réhabilitation de l'Alhambra s'appuie sur les éléments de programme suivants:

- restauration et mise en valeur de la qualité patrimoniale de la salle. Rétablissement de la circulation d'origine par les doubles volées de la cage d'escalier;
- renforcement de la capacité d'accueil et du confort du public en aménageant des vestiaires, des W.-C., un ascenseur et des foyers ainsi qu'en modernisant les installations de chauffage et de ventilation;
- aménagement d'équipements compatibles avec une augmentation significative du nombre de places et de spectacles produits (notamment réorganisation des gradins, réhabilitation du 2^e balcon, remplacement des équipements d'exploitation scénique, passerelle technique). Amélioration de la modularité de la salle avec en option un plancher mécanisé et des sièges démontables offrant une plus grande variété de configurations et un accroissement de la jauge;
- adaptation de l'acoustique de la salle à la musique amplifiée;
- construction d'une annexe à l'arrière-scène côté pignon qui abritera ateliers, loges et dépôts nécessaires au bon fonctionnement de la salle de spectacle.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 28 octobre 2009.